

La vie économique en quelques lignes

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **37 (1957)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

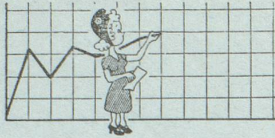
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Ratification des traités européens.

En se prononçant en faveur de la ratification des traités de marché commun et d'Euratom, l'Assemblée Nationale a engagé l'avenir politique et économique du pays. Elle a adopté en même temps un article additionnel ainsi conçu : « Le Gouvernement devra déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale, avant la présentation du budget de l'exercice 1958, un ou plusieurs projets de loi-cadre, définissant l'ensemble des mesures permettant à la France d'entrer dans les meilleures conditions dans le marché commun. » Il est évident que l'Assemblée considère que ces conditions ne sont pas réunies dès à présent. En effet, l'économie française traverse actuellement une grave crise de croissance. Pressé par la nécessité, le Gouvernement s'est vu même contraint de rétablir les contingents à l'importation. Il estime cependant que les difficultés que rencontre la France dans le domaine de ses échanges extérieurs ne compromettent pas ses possibilités d'appliquer totalement le traité. « Dans les dix-huit mois, a déclaré le Président du Conseil, avec ou sans marché commun, nous aurons dû rétablir notre situation. » D'ailleurs, les plus ardents « européens » ne considèrent pas l'Europe comme une panacée infaillible. C'est ainsi que M. Robert Schuman a cru devoir souligner que la mise en vigueur des traités exigera de la France des efforts accrus, immédiats et continus, dans les domaines de la fiscalité, de la monnaie, des investissements, du progrès social, de la réforme de l'État. C'est dire que le plus difficile reste à faire.

Prix et salaires.

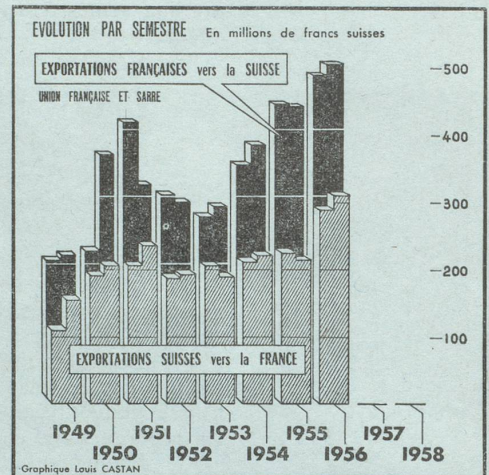
L'indice des prix de détail, dit des 213 articles, a atteint la cote 149 à la fin du mois de juin. Il risque de dépasser, d'un moment à l'autre, le « seuil fatidique » de 149,1 qui doit mettre en branle le système de l'échelle mobile des salaires, entraînant notamment le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.) de 5 %. Les derniers textes financiers votés aménagent, il est vrai, sur de nouvelles bases, le mécanisme de l'échelle mobile, afin d'éviter que les variations de l'indice pèsent sur de nombreux prix et en particulier sur les loyers, en même temps que sur le S. M. I. G. Mais le nouveau système ne commencera à jouer que lorsque l'indice des 213 articles aura atteint la cote 149,1 et que le S. M. I. G. aura été relevé de 5 %. Notons enfin que le Gouvernement a décidé de rompre pour l'avenir avec les coûteux artifices des détaxations et subventions, érigés en système par son prédécesseur. Ainsi, entre les salaires et les prix, une nouvelle relation est en train de s'établir. Le Gouvernement s'efforce de contenir la pression syndicale qui devient de plus en plus forte. Y parviendra-t-il ?

Restrictions de crédit.

La crise de trésorerie ayant obligé l'État d'avoir recours à la Banque de France, le plafond des avances a été relevé de 300 milliards. Il s'y ajoute une avance de 50 milliards, remboursable le 15 novembre 1957. Le pouvoir d'achat supplémentaire que l'État distribue par prélèvement sur ces avances est comparable à un poison, qui nécessite l'application d'un contrepoison sous la forme d'un contrôle plus sévère du crédit. C'est pourquoi il a été décidé que les plafonds de réescompte ouverts par l'Institut d'émission aux établissements de crédit seront diminués de 20 %, en deux étapes. Les banques seront désormais placées dans la nécessité d'appliquer à leur tour, à leur clientèle, des restrictions. En même temps, de nouvelles restrictions ont été apportées aux crédits à la consommation par l'élévation de 30 à 35 % du prix d'achat exigé pour le premier versement et par la réduction de la durée du crédit à quinze mois au lieu de dix-huit.

POLITIQUE FINANCIÈRE

GRAPHIQUES DU COM



Nouveau record.

L'expansion de la production industrielle continue, à peine moins rapide qu'au cours des années précédentes. L'indice, sans le bâtiment, sur la base 100 en 1952, est estimé provisoirement à 153 pour le mois de mai, contre 147 pour avril. C'est un nouveau record. Par rapport à mai 1956, la hausse est de 9 %. Mais cette avance persistante comporte aussi des inconvénients. L'excès de la demande intérieure constituant la cause profonde de l'excès des importations, il en résulte que le déficit extérieur ne pourra être résorbé qu'au prix d'un certain ralentissement de l'expansion.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Recherches du pétrole.

L'année 1956 a été marquée par une multiplication de découvertes des gisements pétroliers outre-mer. Au Gabon, on a repéré deux gisements d'importance encore mal connue, mais dont la production escomptée en 1957 est de plus de 200.000 tonnes. L'effet des découvertes sahariennes, pour le consommateur français, sera moins immédiat, mais infiniment plus important, puisque, dès à présent, des capacités de productions de plusieurs millions de tonnes par an sont mises en évidence. Le troisième plan quinquennal fixait à la recherche un objectif de découverte de 100 millions de tonnes d'huile de 1956 à 1960. Cet objectif semblait être atteint à la fin de 1956. Les dépenses de recherche ont passé de 32 milliards en 1955 à 46 milliards en 1956, et on prévoit, en 1957, un total de 62 milliards. Les capitaux privés montrent un intérêt grandissant pour ces recherches. En 1956, ils ont financé 30 % des dépenses, et, au cours de l'année 1957, ils en couvriront 33 %, malgré l'augmentation très forte en valeur absolue des dépenses prévues.

ENERGIE

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	18 juillet 3.680	13 juin 3.630	19 juillet 3.490
Cours fr. s. marché parallèle.	18 juillet 97	13 juin 98	19 juillet 96,50
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	12 juillet 543	7 juin 499	13 juillet 401
Ind. prod. ind. (1952 = 100)	avril 147	mars 146	avril 141
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	avril 231	mars 229	avril 214
Indice prix de gros (1949 = 100)	juin 146,2	mai 146,1	juin 140,9
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	juin 149	mai 148	juin 147,1
Transports commerc. (mio. t.)	avril 17	mars 18,8	avril 16,5
Voyageurs (millions)	avril 47,7	mars 46,5	avril 44
Ind. vol. import. (1938 = 100)	avril 190	mars 195	avril 167
Ind. vol. export (1938 = 100)	avril 227	mars 247	avril 217
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juin -106,6	mai -78,9	juin -46,3

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

COMMERCE EXTERIEUR

Résultats de juin et du 1^{er} semestre.

— En juin 1957, les importations ont atteint 687,9 millions de francs, contre 746,4 millions en mai dernier et 637 millions en juin 1956, alors que les exportations ressortent à 538,6 millions contre respectivement 574,5 et 515,9 millions de francs.

La balance commerciale pour le mois de juin présente donc un solde passif de 149,3 millions de francs, contre des soldes passifs de 171,9 millions en mai dernier et de 121,1 millions en juin 1956.

Au cours du premier semestre 1957, les importations ont atteint 4.353,4 millions de francs, contre 3.545,3 millions durant la période correspondante de 1956, et les exportations 3.260,6 contre 2.902,3 millions de francs, soit un solde passif de 1.092,8 millions, contre un solde passif de 643 millions en 1956.

U. E. P.

Solde actif en juin.

— Pour la première fois depuis novembre 1956, le trafic des paiements avec les pays adhérant à l'U. E. P. a fait ressortir, pour le mois de juin, un solde actif de 29,7 millions de francs en faveur de la Suisse. Compte tenu du remboursement de 87 millions de francs au total, en vertu des accords de consolidation, le crédit de la Confédération n'est plus que de 178,7 millions de francs. Le quota et la rallonge ne sont utilisés qu'à raison de 19,2 %.

FINANCES FÉDÉRALES

Projet de réforme.

— Lors de sa dernière séance de la session d'été, le 3 juillet, le Conseil National a procédé à la votation sur l'ensemble du nouveau régime financier. Quarante-six députés ont soutenu le projet et 20 se sont opposés. Les autres membres du Parlement, soit environ 50 députés, se sont abstenus. Le projet passera en délibération au Conseil des États dans la session de septembre.

A. V. S.

Fonds de compensation.

— Au 30 juin 1957, la valeur comptable de tous les placements du Fonds ressortait à 4.169 millions de francs, se répartissant comme suit :

Confédération	733,3 millions
Cantons	593,7
Communes	516
Centrale de lettres de gages	1.132,2
Banques cantonales	704
Corporations et institutions de droit public	11,5
Entreprises semi-publics	450
Banques	0,3

Le solde de 25 millions est constitué par des rescriptions.

Le rendement moyen des capitaux placés s'élevait, au 30 juin dernier, à 3,04 % (en regard de 3,02 % au 31 mars de cette année).

Loi sur les fonds de placements. — Un député au Conseil National a déposé une motion invitant le Conseil Fédéral à élaborer un projet de loi sur les fonds de placements (investment trusts). En effet, si ces fonds de placements présentent beaucoup d'avantages, ils constituent aussi pour le public un danger appréciable, ainsi que le prouve une récente faillite.

LÉGISLATION FINANCIÈRE

Cinquante-cinq millions à l'Autriche. — A la fin du mois de juin, les négociations concernant l'octroi à l'Autriche d'un prêt pour l'aménagement de la ligne de l'Arberg ont abouti à un accord, selon lequel l'Autriche recevrait de la Suisse un prêt de 55 millions de francs pour une durée de 15 ans.

Le taux d'intérêt sera fixé ultérieurement, l'accord devant être encore approuvé par les Chambres Fédérales, alors que le Parlement autrichien a déjà autorisé le Gouvernement de Vienne à le conclure.

PRÊT A L'ÉTRANGER

Une opinion autorisée sur le franc français.

— Dans son bulletin mensuel de juillet, la Société de Banque Suisse examinant la situation du franc français, s'exprime ainsi :

« Ce n'est un secret pour personne que le franc est actuellement surévalué de 25-30 %. La disparité entre les prix français et étrangers est telle qu'elle rendrait impossible l'exportation de produits français si l'on n'avait pas recours à divers expédients de détaxes (primes à l'exportation), dont l'incidence moyenne peut être évaluée à 12-15 %. Cette surévaluation du franc par rapport aux monnaies étrangères est attribuable à la fois à des facteurs intérieurs et extérieurs.

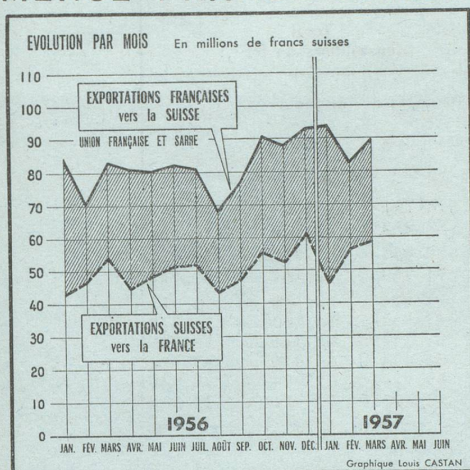
« ... Face à cette situation du franc, la dévaluation apparaît aux yeux de beaucoup comme indispensable. Du point de vue monétaire, elle est probablement nécessaire. Mais ce serait se leurrer que de croire que la dévaluation en elle-même soit une solution. De plus, son opportunité est contestable dans le climat psychologique actuel. Avec ou sans dévaluation, l'économie française doit accomplir de toute façon un effort d'assainissement, en réduisant la consommation et en développant l'exportation, ainsi qu'en luttant contre l'inflation. C'est de ce point de vue qu'il faut apprécier les récentes mesures du Gouvernement en matière d'impôts et de suspension de la libération des importations. »

MONNAIE

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	13 juillet	34,50	13 juin	34,25	13 juillet	33
Cours billet 100 fr. fr.	13 juillet	1,03	13 juin	1,03 ^{1/2}	13 juillet	1,05
Indice général actions	juin	422,8	mai	447,8	juin	441,1
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim.	139	4 ^e trim.	140	1 ^{er} trim.	135
Ind. prix de gros (1939 = 100)	juin	226,3	mai	225,1	juin	221,3
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	juin	178,1	mai	178	juin	175,4
Indice salaires horaires réels (1954 = 100)	1 ^{er} trim.	106,2	4 ^e trim.	105,2	1 ^{er} trim.	102,1
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	avril	2,11	mars	2,15	avril	1,95
Voyageurs (millions)	avril	20,7	mars	17,4	avril	17,3
Ind. import. (1938 = 100)	juin	198	mai	219	juin	196
Ind. export. (1938 = 100)	juin	192	mai	205	juin	190
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juin	+6,8	mai	-10,1	juin	+5,9

MERCE FRANCO-SUISSE



Graphique Louis CASTAN